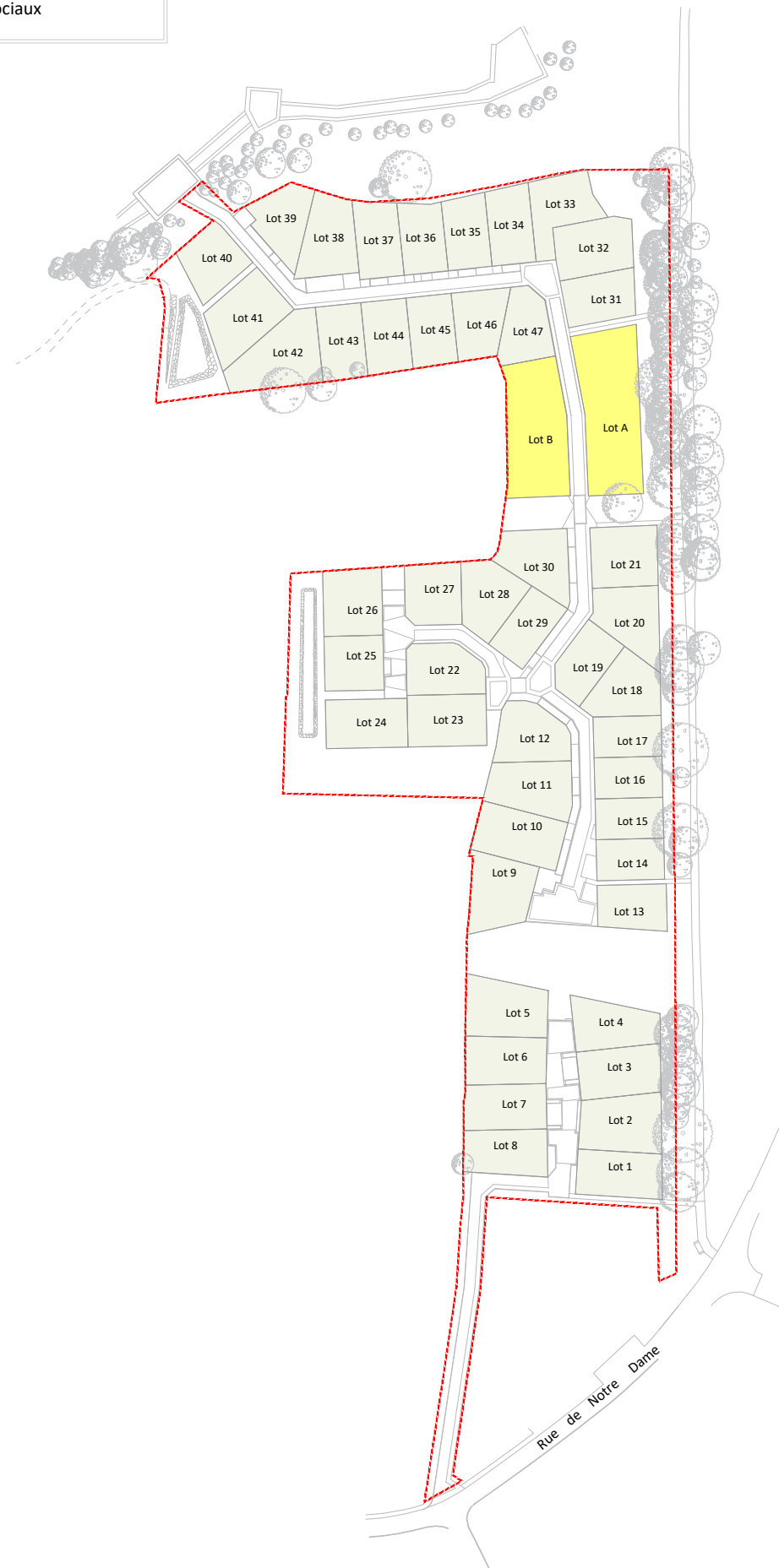


 Lots libres
 Ilots sociaux



Le Bosquet
des Sources
Treillières

Lot n°47

Surface	363 m ²
Surface plancher maxi.	180 m ²
Surface imperméabilisée maxi.	180 m ²
Emprise au sol max.	40%
Cadastre	Section ZP 489
Servitude	OUI (Surplomb d'arbres)
Dossier	19191-PdV-Tranche2

Plan de Situation (sans échelle)

A detailed topographic map of the Treillières area. The map shows various geographical features including roads (D 49, D 26, D 132, N 117), rivers (Ruisseau du Pont Guirin, Ruisseau des Bas), and numerous small settlements and hamlets. A red circle is drawn around a specific location in the center-left of the map, near the hamlet of le Bois Guiron. The map is labeled with various place names such as la Maison Rouge, le Rincé, le Champ Lèger, la Sablonnais, le Moulin des Landes, le Moulin Laurent, la Poste de Césures, le Champ Monin, la Rivière Coll., le Haut Césures, la Gréhandière, les Fouchers, le Bois Guiron, la Noë des Puits, la Pichoneraie, le Margat, la Rochère, le Meslier, la Galotière, la Châtaignière, les Cl., la Rincais, la Grossière, la Lande des Fosses, les Tertreaux, de Service eillères Est, and la Noë ambles. The map also shows contour lines and a scale bar.

Dominique DUBOIS
Architecte Urbaniste

AGEIS

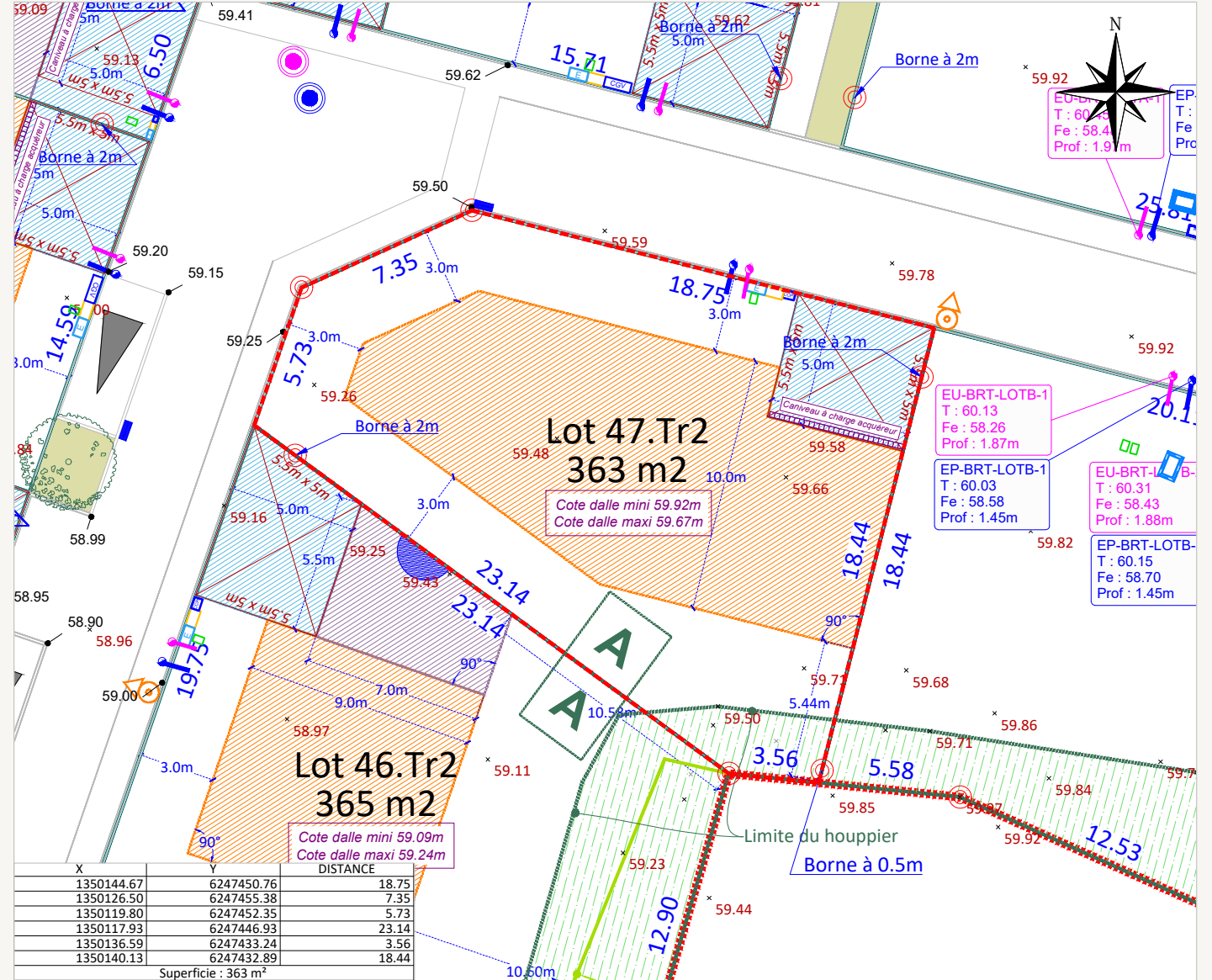
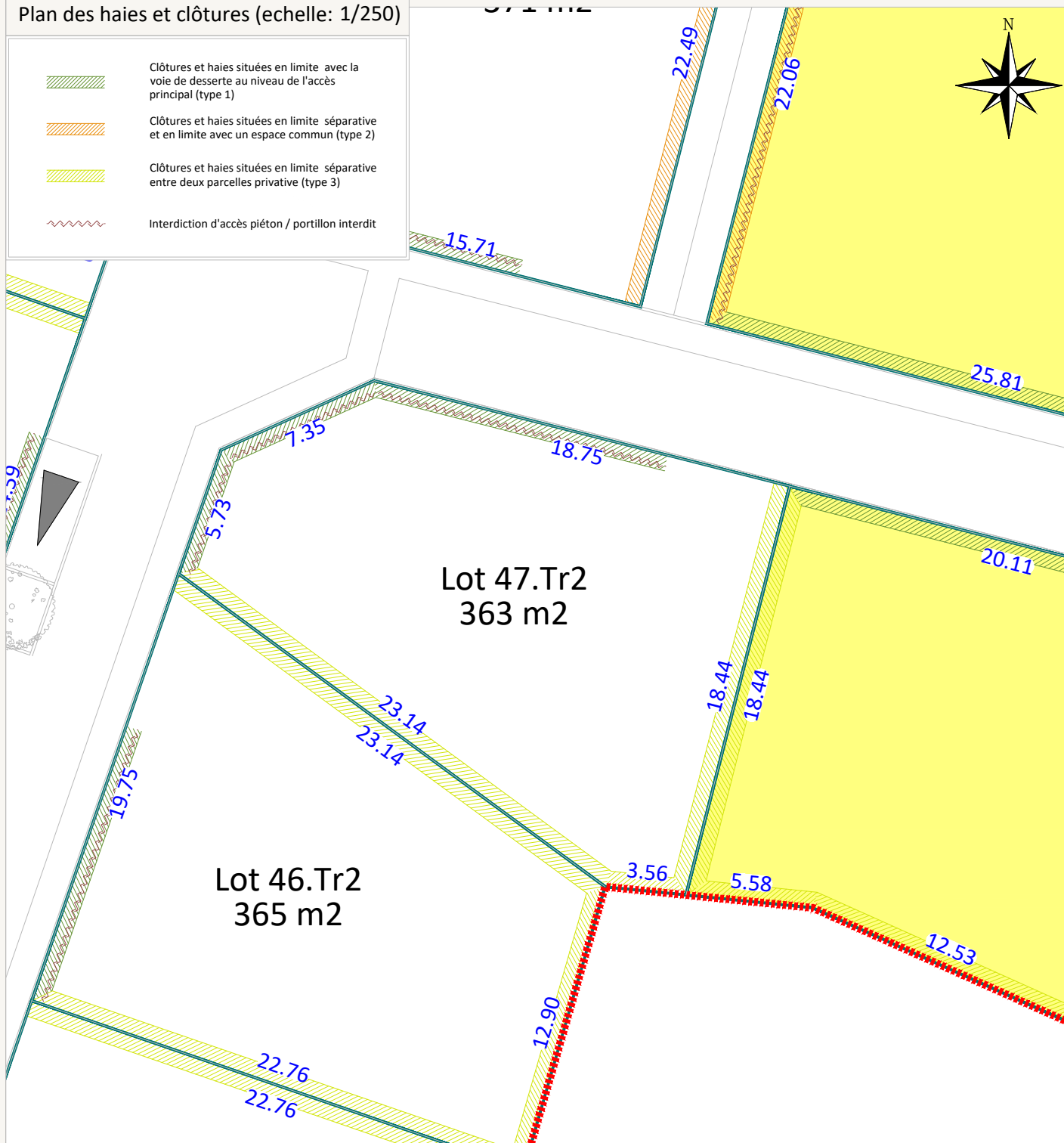
AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Plan des haies et clôtures (echelle: 1/250)

- Clôtures et haies situées en limite avec la voie de desserte au niveau de l'accès principal (type 1)
- Clôtures et haies situées en limite séparative et en limite avec un espace commun (type 2)
- Clôtures et haies situées en limite séparative entre deux parcelles privative (type 3)
- Interdiction d'accès piéton / portillon interdit



Rattachement planimétrique: RGF93 CC47
Rattachement altimétrique: IGN69
Fil d'eau E.U : 58.21 m
Echelle: 1/250
Date d'édition: 11/09/2026
Fil d'eau E.P : 58.48 m

LEGENDE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- La cote de sol fini minimum correspond à la cote altimétrique NGF du sol intérieur fini de la construction, revêtements compris
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- Votre projet de construction (habitation + annexes) devra s'implanter au niveau des zones constructibles définies graphiquement sur le lot tout en s'assurant qu'il ne dépasse pas l'emprise au sol maximum allouée à la parcelle conformément à l'article 1AUz2.1 du PLUI